Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Santé
et des Solidarités

Institut National
de Prévention
et d'Éducation
pour la Santé
inpes

DOSSIER DE PRESSE **11 SEPTEMBRE 2006**

Zéro alcool pendant la grossesse



CONTACT PRESSE

INPES Sandra Garnier, 01 49 33 23 06, sandra.garnier@inpes.sante.fr

SOMMAIRE

L'alcool : un produit toxique pour le fœtus à tout moment p.3

Connaissances des Français et perception des risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse p.4

Les recommandations à suivre pendant la grossesse sont assez bien connues mais sujettes à interprétation avec des seuils de consommations à risques encore imprécis p.4
Un niveau d'information qui n'est pas homogène p.5
La connaissance des risques reste imprécise p.6
L'information sur les risques liés à l'alcool pendant la grossesse est encore peu relayée.....p.6

Des messages sanitaires sur les conditionnements d'alcool pour mieux informer les femmes enceintes p.7

Origine des messages sanitaires p.7
Des messages qui bénéficient d'une forte adhésion et d'une bonne compréhension p.8

Une campagne d'information sur les messages sanitaires p.9

L'alcool : un produit toxique pour le fœtus à tout moment de la grossesse

Une consommation, même ponctuelle ou modérée, d'alcool pendant la grossesse n'est pas anodine et peut entraîner des **risques importants pour l'enfant à naître**. L'alcool agit sur l'embryon et le fœtus, notamment sur son système nerveux et son cerveau. L'alcool passe du sang maternel vers le sang du fœtus, au travers du placenta. Lorsqu'une femme enceinte boit un verre, il y a donc rapidement autant d'alcool dans le sang de son bébé que dans le sien, voire même davantage compte tenu du poids du fœtus et du fait que son foie n'est pas assez fonctionnel pour l'éliminer correctement. Les effets de l'alcool sur le système nerveux central du fœtus peuvent être très néfastes.

Ainsi, tout au long de la grossesse, l'alcool agit directement sur le cerveau du fœtus en développement. L'alcool est un toxique extrêmement puissant au niveau du cortex cérébral. **Dans ces conditions, quel que soit le moment de l'alcoolisation de la femme enceinte, le risque d'atteinte des fonctions cérébrales reste très élevé. En outre une consommation d'alcool importante pendant les trois premiers mois peut produire des malformations irréversibles chez le bébé.**

Les effets de l'alcool sur le fœtus sont nombreux. Dès lors, une consommation quotidienne d'alcool, même très faible, ou des ivresses épisodiques pendant la grossesse sont susceptibles d'entraîner des complications durant la grossesse (retard de croissance du fœtus, accouchement prématuré) ainsi que des troubles psychiques ou du comportement chez l'enfant exposé, tels que les troubles d'apprentissages, de la mémorisation, de l'abstraction, de l'attention…

Le syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) constitue l'atteinte la plus grave de l'exposition prénatale à l'alcool. Il se manifeste notamment par :

- des anomalies faciales ;
- des retards de croissance ;
- une malformation de la boîte crânienne et de l'encéphale ainsi que des troubles nerveux ;
- des dommages du système nerveux central qui peuvent se traduire par un retard du développement, des déficits intellectuels et des troubles de l'apprentissage, une hyperactivité, des troubles de l'attention et/ou de la mémoire, une incapacité à contrôler sa colère, des difficultés à résoudre des problèmes.

D'après l'Expertise collective de l'Inserm intitulée « Alcool, effets sur la santé » (2001), 700 à 3 000 enfants, sur les 750 000 naissances annuelles, seraient concernés par un SAF grave, avec une incidence observée plus élevée sur l'île de la Réunion, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Bretagne.

L'alcoolisation fœtale est la première cause non génétique de handicap mental chez l'enfant.

Ainsi, en vertu du principe de précaution, **il est recommandé aux femmes enceintes de s'abstenir de toute consommation d'alcool dès le début de leur grossesse et pendant toute sa durée**. Cette recommandation vaut pour toutes les occasions de consommation, qu'elles soient quotidiennes ou ponctuelles, même festives.

Connaissances des Français et perception des risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse

Les instituts Louis Harris et BVA ont mené, pour le ministère de la Santé et l'INPES, une étude sur les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse. Cette enquête, composée de deux volets, l'un qualitatif et l'autre quantitatif, avait pour objectif de comprendre et de mesurer les connaissances et les représentations des Français vis-à-vis des risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse. Il s'agissait également, pour l'étude qualitative, d'explorer le vécu des femmes enceintes face à cette question, et d'identifier les facteurs susceptibles d'influencer ou de modifier leurs comportements de consommation.

Dans un premier temps, au cours de la phase qualitative, 20 entretiens individuels et 3 réunions de groupe ont été menés par l'institut Louis Harris auprès de cibles directement ou indirectement concernées par la problématique, à savoir : des jeunes femmes n'ayant pas encore d'enfant, des femmes enceintes primipares, des femmes enceintes ayant déjà des enfants, des conjoints de femmes enceintes ainsi que des médecins gynécologues. L'ensemble des personnes interrogées consommaient au moins « un verre de temps en temps » et s'intégraient dans des catégories socioprofessionnelles diversifiées, vivant pour moitié en région parisienne et pour moitié à Lille.

Dans un second temps, pour le volet quantitatif, un échantillon de 1003 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus, a été interrogé en novembre 2004 par l'institut BVA.

Les recommandations à suivre pendant la grossesse sont assez bien connues mais sujettes à interprétation avec des seuils de consommations à risque encore imprécis

L'étude quantitative a montré que les précautions à prendre durant la grossesse sont relativement bien connues de tous.
Une large majorité de Français (82%) sait qu'il ne faut pas boire d'alcool pendant la grossesse et réfute certains clichés selon lesquels il serait, par exemple, conseillé de « boire un petit verre de vin de temps en temps », ou de « boire un peu de bière pendant la période de l'allaitement ».

En revanche, quand l'on cherche à savoir, dans l'étude qualitative, ce que signifie « ne pas boire », on s'aperçoit que pour la majorité des femmes enceintes interrogées et leur entourage, « boire occasionnellement » ou à « faible dose » n'est pas boire. Ce vocable symboliquement chargé, renvoie encore à l'idée de régularité – on boit tous les jours, voire plusieurs fois par jour – et à des comportements de type alcoolique. Dès lors « arrêter de boire » revient seulement à ne pas avoir une consommation régulière ou quotidienne d'alcool.

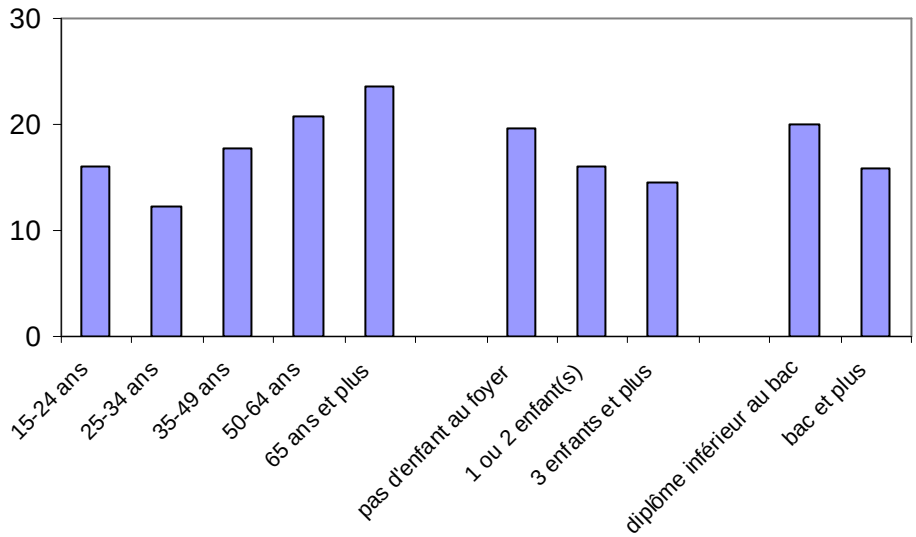
Cette logique se retrouve lorsqu'il s'agit de déterminer des seuils précis au-delà desquels la consommation d'alcool pendant la grossesse deviendrait dangereuse.
S'il est vrai que 82 % des Français estiment qu'être ivre au moins une fois pendant la grossesse peut entraîner des risques pour la santé du bébé, 40 % pensent que ce n'est qu'à partir d'une **consommation quotidienne** d'alcool que ces risques apparaissent. De la même façon, pour près de la moitié des Français, les risques effectifs pour le futur bébé n'apparaissent qu'**en cas de consommation « excessive » d'alcool.**

Enfin, seul un Français sur 5 déclare spontanément qu'il n'existe pas de consommation sans risque pour le bébé.
Par ailleurs, selon l'enquête qualitative, les femmes enceintes comme leur entourage, ont du mal à concevoir que toutes les boissons alcoolisées sont aussi toxiques les unes que les autres pour le fœtus : la bière, le vin et le champagne bénéficient toujours de l'image positive de produits "naturels", traditionnellement bons pour la santé, voire pour les femmes, et associés à des consommations conviviales.
Cette croyance est confirmée par les résultats de l'étude quantitative. En effet la moitié des Français (49%) pensent qu'il est moins dangereux de boire un verre de bière ou de vin qu'un verre d'alcool fort, près d'un Français sur 6 croyant que bière et vin sont nettement moins dangereux que les alcools dits forts.

Un niveau d'information qui n'est pas homogène

Toutefois, le niveau d'information de la population n'est pas homogène sur ces risques liés à l'alcool. Plusieurs facteurs sociodémographiques entrent en ligne de compte pour décrire ces disparités : ce sont ainsi les personnes les plus âgées, les moins diplômées et celles qui n'ont pas d'enfants vivant dans leur foyer, qui s'avèrent les moins averties.

Proportion (en %) de Français ne connaissant pas la recommandation d'absolue non consommation d'alcool, selon l'âge, le nombre d'enfants au foyer et le niveau de diplôme



La connaissance des risques reste imprécise

Si les femmes enceintes interrogées dans l'enquête qualitative reconnaissent très largement qu'il existe des risques liés à la consommation d'alcool pour l'enfant à naître, la nature de ces risques est moins connue que pour le tabac, ou bien, seulement de manière intuitive et imprécise.
Lorsqu'on leur demande de qualifier ces risques pour le fœtus et l'enfant à naître, les femmes évoquent principalement « des retards de croissance », « des problèmes sur le développement du fœtus », « des malformations de l'enfant », « des lésions cérébrales ».
Concernant les périodes à risque, l'idée commune selon laquelle les dangers seraient maximisés durant les 3 premiers mois de la grossesse, au moment où les organes se forment, est toujours largement répandue : une personne sur 2 la partage.
A l'inverse, rares sont ceux (22 %) qui savent qu'en réalité le risque est équivalent à tout moment de la grossesse.

L'information sur les risques liés à l'alcool pendant la grossesse est encore peu relayée

Les résultats de ces études ont donc mis en lumière l'imprécision qui règne en matière de connaissance des risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse.
Pourtant, selon l'étude qualitative, les femmes et leur conjoint ont l'impression d'être bien exposés à l'information au moment de la grossesse. Les sources en sont multiples, mais ce sont la tradition, les livres et le corps médical qui sont jugés les plus crédibles. La tradition, transmise de mère en fille, de génération en génération, est valorisée dans la mesure où elle symbolise « ce qui marche depuis la nuit des temps ». Cette croyance est néfaste si elle incite les femmes à suivre le modèle de leur grand-mère, peu au fait des risques pour le fœtus liés à une consommation d'alcool, même faible.

De l'autre côté, les livres et les médecins apparaissent comme des sources scientifiques et objectives de savoir. Pourtant, dans le volet quantitatif, **seuls 19 % des Français ont appris par leur médecin ce qu'ils savent sur les précautions à prendre pour les femmes enceintes.**

Des messages sanitaires sur les conditionnements d'alcool pour mieux informer les femmes enceintes

Origine des messages sanitaires

Lors de la seconde lecture devant le Sénat du projet de loi sur les droits des personnes handicapées, un amendement parlementaire déposé par madame Anne-Marie Payet avec le soutien du ministre chargé de la Santé a été adopté le 19 octobre 2004. Il vise à faire figurer, sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées, un message sanitaire à l'attention des femmes enceintes. L'objectif est de permettre une meilleure information sur les risques sanitaires induits par la consommation d'alcool sur le fœtus pendant la grossesse.

Ce message sera mis en place dans l'année qui vient. Il pourra prendre la forme d'une phrase littérale : « La consommation de boissons alcoolisées pendant la grossesse, même en faible quantité, peut avoir des conséquences graves sur la santé de l'enfant » ou d'un pictogramme :



Cette mesure législative vient en complément d'une série de dispositions adoptées dans le cadre de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique qui rendent obligatoires :

- des campagnes d'information sur la prévention du syndrome d'alcoolisation fœtale ;
- une information, au collège et au lycée, sur les risques sanitaires de la consommation d'alcool pendant la grossesse ;
- la formation de tous les professionnels de santé et des professionnels du secteur médico-social aux effets de l'alcool sur le fœtus.

Dans le même sens, un message portant sur ce thème figurera dans les carnets de maternité.

Parallèlement, l'Institut de veille sanitaire (InVS) a mis en place un protocole de surveillance épidémiologique appuyé sur des services de maternité et les registres du handicap. Ce protocole permettra de reconnaître les enfants atteints de SAF grave.

Pour les enfants ayant été exposés à l'alcool (EAF) durant la gestation, le diagnostic est plus tardif et n'intervient souvent qu'à l'âge des apprentissages. Ces cas demanderont la mise en place dans un deuxième temps d'un protocole spécifique.

Afin d'améliorer la reconnaissance des enfants atteints de SAF, une formation spécifique a été mise en place en 2005/2006 dans les services de maternité impliqués dans cette surveillance.

Des messages qui bénéficient d'une forte adhésion et d'une bonne compréhension

L'étiquetage d'informations sanitaires sur les bouteilles d'alcool bénéficie d'une très forte approbation : ainsi, 82 % des Français se déclarent favorables à la présence d'un pictogramme sur les bouteilles[1].
Cette approbation est par ailleurs consensuelle, puisque toutes les catégories de Français partagent cette forte adhésion, y compris ceux qui boivent quotidiennement de l'alcool (69%).

Le pictogramme est perçu par l'ensemble des personnes interrogées comme clair, facile à comprendre et utile. En effet 61% des Français interrogés comprennent spontanément et sans ambiguïté que le pictogramme signifie qu'il ne faut absolument pas consommer d'alcool pendant la grossesse.

Enfin, le message devrait avoir un impact fort puisque 81 % des Français déclarent que celui-ci incite les femmes enceintes à modifier leur comportement[2]. Par ailleurs, les femmes interrogées dans l'étude qualitative[3] déclarent qu'une mention sur les conditionnements d'alcool les aidera à refuser plus facilement un verre d'alcool. En effet, elle se sentent parfois soumises à une pression de leur entourage à laquelle il est difficile, pour certaines, de faire face sans avoir l'air de s'exclure, voire de "jouer un rôle" de femme enceinte.

[1] *Alcool et grossesse : acceptabilité du pictogramme*, étude quantitative menée auprès d'un échantillon de 1002 personnes représentatif de la population française de 15 ans et plus. Inpes/BVA, décembre 2004.
[2] *Alcool et grossesse : connaissance et perception des risques et acceptabilité des messages*, étude quantitative menée auprès d'un échantillon de 1003 personnes représentatif de la population française de 15 ans et plus. Inpes/BVA, novembre 2004.
[3] *Alcool et grossesse : habitudes de consommation, connaissance des risques et acceptabilité des messages sanitaires*, étude qualitative exploratoire, Inpes/Louis Harris, octobre 2004.

Une campagne d'information sur les messages sanitaires

Afin de faire connaître ces messages sanitaires, une campagne d'information sera déclinée en direction du grand public et des professionnels de santé.

- en direction du grand public

Une annonce presse est diffusée du 13 septembre au 16 octobre dans la presse quotidienne nationale et régionale ainsi que dans une vingtaine de titres de la presse magazine.
D'une grande simplicité graphique, elle donne une forte visibilité au pictogramme et à la recommandation « 0 alcool pendant la grossesse ».



- en direction des professionnels de santé

Cette **annonce presse** sera déclinée, dans l'année, dans la presse médicale afin d'encourager les professionnels de santé à aborder le sujet de l'alcool avec leurs patientes (tout au long de la grossesse) et avec les femmes désireuses d'avoir un enfant.

En parallèle de cette campagne dans la presse, les gynécologues, sages-femmes et PMI recevront un **courrier de sensibilisation** à la problématique de la consommation d'alcool et de tabac pendant la grossesse ainsi que plusieurs exemplaires d'un **document d'information** à remettre à leurs patientes.

Ce document sous forme de **carte postale** présente les messages sanitaires, rappelle les risques liés à la consommation d'alcool et de tabac pendant la grossesse ainsi que la recommandation « 0 alcool / 0 tabac pendant la grossesse » et renvoie pour toute question vers les professionnels de santé ou vers les lignes d'Ecoute alcool (0 811 91 30 30) et Tabac info service (0 825 309 310).




La mention « La consommation de boissons alcoolisées pendant la grossesse, même en faible quantité, peut avoir des conséquences graves sur la santé de l'enfant » ou le pictogramme représenté au recto de cette carte va désormais figurer sur les conditionnements d'alcool.

Une recommandation :
zéro alcool et zéro tabac
pendant la grossesse

Des questions ?
Parlez-en à votre médecin traitant, gynécologue, sage-femme ou pharmacien.
Contactez Écoute Alcool au 0 811 91 30 30 (7j/7, 14h/2h. Anonyme. Coût d'un appel local depuis un poste fixe).
Appelez Tabac Info Service au 0 825 309 310 (0,15 €/min).
Rendez-vous sur www.tabac-info-service.fr

Les effets de l'alcool
L'alcool passe du sang maternel vers le sang du fœtus, à travers le placenta. Ainsi, l'alcoolémie (quantité d'alcool dans le sang) du bébé est la même que celle de la mère. La consommation de boissons alcoolisées pendant la grossesse peut être à l'origine de :
- fausse couche ;
- accouchement prématuré ;
- retard dans le développement mental ou physique de l'enfant ;
- troubles du comportement de l'enfant...

Les effets du tabac
Fumer pendant la grossesse augmente les risques de :
- grossesse extra-utérine ;
- fausse couche ;
- accouchement prématuré ;
- retard de croissance intra-utérin.

Après la naissance, l'exposition des enfants au tabac augmente les risques de mort subite, de bronchite, d'asthme et d'otite.